



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 19 août 2009

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 août 2009 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

*Sont présents :*

Réjean Masson	préfet	Martinville (M)
Ghislaine Leblond	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Fernand Veilleux	maire	Compton (M)
Réal Ouimette	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Lucie Tremblay	mairesse	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Linda Ouellet	mairesse	Sainte-Edwidge-de Clifton (C)
Guy Lefebvre	maire	Stanstead-Est (M)
Gérald Boudreau	maire	Waterville (V)

Est absent :

Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
-----------	------------	-----------------

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbations
  - 4.1.1 Session ordinaire du 17 juin 2009
  - 4.1.2 Session extraordinaire du 08 juillet 2009
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
  - 4.2.1 Internet haute vitesse

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapports sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Loisirs – Boîtes thématiques
- 5.4 Fête régionale de la famille - Golf
- 5.5 Tournois de golf – Participation
- 5.6 Amélioration de l'habitat – Déboursés
- 5.7 Poste de la Sûreté du Québec
  - 5.7.1 Assurances – Poste de la SQ
  - 5.7.2 Entretien du système de climatisation
- 5.8 Congrès 2009 de la FQM



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.8.1 Inscription des élus et de la direction générale
- 5.8.2 Frais d'hébergement
- 5.8.3 Alimentation
- 5.9 Versement au CLD – Subvention MDEIE
- 5.10 Achat de modèle numérique de surface – Topographie
- 5.11 Comptonales – Festin des Grâces

**6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Modifications du SAR – Demande de Coaticook
- 6.2 Avis de conformité
  - 6.2.1 Compton
    - 6.2.1.1 Règlement numéro 2002-35-11.09 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les usages «mélange de sable-compost-tourbe» et «entreposage de compost et tourbe» dans les zones A-1, A-5 et A-6
    - 6.2.1.2 Règlement numéro 2007-82-2.09 modifiant le règlement numéro 2007-82 sur les usages conditionnels afin de permettre un nouvel usage conditionnel dans la zone Rb-3 pour inclure les résidences trifamiliales isolées
- 6.3 Projet de caractérisation
  - 6.3.1 DVD
  - 6.3.2 Rapport de Patrick Tobin
- 6.4 Programme PAPA – Bilan à ce jour
- 6.5 Table des VHR – État du dossier
- 6.6 Commission régionale des ressources naturelles et du territoire – Aires protégées
- 6.7 Programme ZIPP – Diagnostics – Problématique
- 6.8 Schéma d'aménagement et de développement - Échéancier

**7.0 AVIS DE MOTION**

- 7.1 Règlement concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement modifiant le règlement numéro 3-016 (2009) concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2009 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**

**8.0 RÈGLEMENTS**

- 8.1 Règlement relatif au cours d'eau «Partie de la Rivière Moe traversant les lots 2 864 355 et 1 802 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke» situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement relatif au cours d'eau «Partie du ruisseau traversant le lot 3 312 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook» situé dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

- 9.1 Demandes d'aide financière à la Fondation communautaire de la Sûreté du Québec
  - 9.1.1 Camp 9-1-1 de juillet 2010 – Programme de bienfaisance
  - 9.1.2 Travailleur de milieu – Programme Bâtir des milieux de vie sécuritaire
- 9.2 Addenda au contrat pour la fourniture de services professionnels en matière d'évaluation foncière - Signature
- 9.3 Carrières et sablières - Entente de services pour la gestion
- 9.4 Schéma de couverture de risques en incendie
  - 9.4.1 Niveau de protection
  - 9.4.2 Points d'eau
    - 9.4.2.1 Demande à la CPTAQ
    - 9.4.2.2 Demande au MDDEP
- 9.5 Aliénation – Défaut de paiement de l'impôt foncier – Saint-Herménégilde
- 9.6 Pacte rural
  - 9.6.1 Demandes expresses
  - 9.6.2 Demandes locales
  - 9.6.3 Demandes régionales
- 9.7 CLD – Représentant – Économie sociale
- 9.8 Comité Patrimoine et Culture de Barnston-Ouest – Nouveaux horizons pour les aînés
- 9.9 Évaluation – Report du dépôt de rôle – Coaticook
- 9.10 Logo de la MRC
- 9.11 Course Estrie

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

- 10.1 Procès-verbal du comité administratif du 17 août 2009
- 10.2 Compte rendu du Comité Info-Crime du 17 juin 2009
- 10.3 Compte rendu du Comité de Sécurité publique du 17 juin 2009

**11.0 RECOMMANDATIONS**

- 11.1 Comité administratif du 17 août 2009
  - 11.1.1 Appui – MRC Robert-Cliche – Réforme de l'évaluation foncière
  - 11.1.2 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – Bureaux de postes ruraux

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directrice générale
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
  - 13.4.1 Matières résiduelles – Rapport trimestriel (avril-juin 2009)
  - 13.4.2 Planificateur familial 2009-2010

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h40, par le préfet, Monsieur Réjean Masson qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Nancy Bilodeau, greffière, fait fonction de secrétaire. La directrice générale, Sylvie Harvey et l'aménagiste-géomaticien, Hughes Ménard sont également présents. Monsieur Jacques Madore est remplacé par Monsieur Benoît Roy et Monsieur Gaby Côté est absent lors de l'ouverture.

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

CM2009-08-243

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 APPROBATIONS**

CM2009-08-244

**4.1.1 SESSION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2009**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 juin 2009 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérald Boudreau

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 juin 2009, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
TOTAL	42/43	97,42 %	0	0

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-08-245

**4.1.2 SESSION EXTRAORDINAIRE DU 08 JUILLET 2009**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 08 juillet 2009 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 08 juillet 2009, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.2.1 INTERNET HAUTE VITESSE**

La directrice générale, Madame Sylvie Harvey présente l'état du dossier «déploiement d'Internet Haute vitesse». Les documents furent déposés au MAMROT au mois de juin dans le cadre du programme Communautés rurales branchées, et ce avec l'appui de la CRÉ-Estrie. Des compléments d'informations furent donnés au ministère en juillet. Aucune nouvelle depuis. L'organisme TACTIC a reçu ses lettres patentes, l'assemblée générale de fondation se tiendra au cours des prochaines semaines. Suite à l'injection d'un montant de 10 011 \$ par les municipalités et la MRC, TACTIC a multiplié les demandes d'aide financière auprès des organismes et partenaires locaux afin d'amasser le 15 000 \$ toujours requis. La Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets et



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

l'UPA ont accepté pour un montant de 5 000 \$ chacun, sur une période de 3 ans. Promutuel a accepté pour un montant de 1 300 \$. La Chambre de commerce et de l'industrie de la région de Coaticook fut sollicitée pour un montant de 1 000 \$, la COOP pour un montant de 2 000 \$.

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 232 361.66 \$ payés depuis le 30 juin 2009 et la liste des comptes d'un montant total de 307 555.05 \$ payés depuis le 19 août 2009 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC, pour un grand total de 539 916.71 \$.

CM2009-08-246

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 23 261.11 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Fernand Veilleux

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORTS SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La directrice générale dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2009, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.

CM2009-08-247

**5.3 LOISIRS - BOÎTES THÉMATIQUES**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook met à la disposition des comités de loisirs et services d'animation estivale, différentes capsules, selon des thèmes variés ;

**ATTENDU** que l'agente de développement en loisirs recommande d'enrichir la diversité des capsules par l'achat de boîtes thématiques de bricolage destinées aux 0-8 ans ;

**ATTENDU** que le montant exigé lors de la location des capsules finance les remplacements lorsque certains items sont devenus désuets, brisés ou perdus ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Ghislaine Leblond  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver l'achat de 21 boîtes thématiques au coût unitaire de 5 \$, pour une dépense totale de 105 \$ pour les capsules de loisirs, tel que présenté ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 105 \$ dans la catégorie de fonctions «Projets spéciaux» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense telle que présentée.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2009-08-248

**5.4 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE - GOLF**

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC prennent en compte un état des résultats de l'édition 2009 du tournoi de golf pour la fête régionale de la famille et en font leur comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que les profits du golf ainsi que l'excédent des revenus sur les dépenses depuis 2004 furent réservés pour l'organisation des prochaines éditions de la «Fête régionale de la famille» ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'ajouter un montant de 5 000 \$ au solde déjà existant pour l'organisation des prochaines éditions de la «Fête régionale de la famille» ;

**ATTENDU** qu'il est opportun d'avoir un certain fonds de roulement disponible pour les diverses dépenses associées au golf ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU**

- < d'affecter un montant de 5 000.00 \$ provenant des bénéfices du golf 2009 à l'organisation du 20<sup>ième</sup> anniversaire de la Fête régionale de la Famille de la MRC de Coaticook, tout solde non utilisé sera réservé pour l'organisation de prochaines éditions de la Fête régionale de la famille ;
- < de maintenir le solde, soit un montant de 1 390.04 \$, dans le compte bancaire ouvert pour les dépenses associées au tournoi de golf, et ce à titre de fonds de roulement.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-08-249

**5.5 TOURNOIS DE GOLF - PARTICIPATION**

**ATTENDU** que le 16<sup>e</sup> tournoi du Maire de Waterville se tenait le 12 août 2009 au club de golf de Waterville ;

**ATTENDU** que les profits du tournoi sont versés à l'Association des Loisirs et Sports de Waterville ;

**ATTENDU** que le Centre de santé et des services sociaux de la MRC de Coaticook tiendra son tournoi de golf le 18 septembre 2009 au club de golf de Coaticook ;

**ATTENDU** que l'objectif du tournoi est de soutenir la Fondation pour de nouveaux équipements ;

**ATTENDU** que la Fondation Scout tiendra son tournoi de golf le 25 septembre 2009 au club de golf de Coaticook ;

**ATTENDU** que les sommes recueillies par la Fondation scout permettent aux jeunes d'accéder au mouvement, de former et d'outiller les adultes animateurs ou gestionnaires des groupes en plus de supporter les initiatives de développement de nouvelles unités ;

**ATTENDU** que ce tournoi est en même temps que le Congrès de la FQM à Québec ;

**ATTENDU** que les scouts sont maintenant associés à la Fête régionale de la famille et ce depuis quelques années déjà ;

**ATTENDU** que le 26<sup>e</sup> tournoi de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de Coaticook se tiendra le 21 août 2009 au club de golf de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

< de former une équipe de trois personnes qui représenteront la MRC lors de la journée de golf du maire de Waterville, soient :

Réjean Masson	Maire de Martinville et Préfet
Lucie Tremblay	Mairesse de Saint-Herménégilde
Jacques Madore	Maire de Saint-Malo

< d'affecter et d'engager le crédit net de 330 \$ relatif aux frais de participation dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, législation*» ;

< de former une équipe de quatre personnes qui représenteront la MRC lors de la journée de golf du Centre de Santé et des Services sociaux, soient :

Réjean Masson	Maire de Martinville et Préfet
Lucie Tremblay	Mairesse de Saint-Herménégilde
Fernand Veilleux	Maire de Compton
Gérald Boudreau	Maire de Waterville



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- < d'affecter et d'engager le crédit net de 500 \$ relatif aux frais de participation dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, législation*» ;
- < de ne pas envoyer de joueurs pour représenter la MRC lors de la journée de golf de la Fondation Scout, puisque tous les élus sauf ceux de la Ville de Coaticook seront en congrès à Québec, mais de leur faire parvenir une commandite de 100 \$ ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 100 \$ relatif à cette commandite dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, don et subvention*» ;
- < de former une équipe de quatre personnes qui représenteront la MRC lors de la journée de golf de la Chambre de Commerce, soient :
 

Réjean Masson	Maire de Martinville et Préfet
Lucie Tremblay	Mairesse de Saint-Herménégilde
Fernand Veilleux	Maire de Compton
Gérald Boudreau	Maire de Waterville
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 400 \$ relatif aux frais de participation dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, législation*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des frais de participation des personnes susmentionnées auxdites activités, ainsi que la commandite.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-08-250

**5.6 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - DÉBOURSÉS**

**ATTENDU** que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

**ATTENDU** que le dossier F-7025336 fut autorisé dans le cadre du programme de RénoVillage, programmation 2009-2010 offert par la Société d'habitation du Québec ;

**ATTENDU** que le dossier L-7001525 fut autorisé dans le cadre du programme de Logements adaptés pour aînés autonomes, programmation 2009-2010 offert par la Société d'habitation du Québec ;

**ATTENDU** que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Ghislaine Leblond  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement du montant de subvention pré-autorisé des programmes RénoVillage et LAAA offerts par la Société d'habitation du Québec pour les dossiers précités lors de la fin des travaux de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
TOTAL	42/43	97,42 %	0	0

**ADOPTION**

**5.7 POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-08-251

**5.7.1 ASSURANCE - POSTE DE LA SQ**

**ATTENDU** que les assurances générales biens, perte de revenu et responsabilité civile du 557, rue Main Est, soit le poste de la SQ, sont échues depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009 ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la soumission faite par Promutuel Coaticook-Sherbrooke ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Fernand Veilleux

**IL EST RÉSOLU**

- < de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 1<sup>er</sup> juin 2010, pour un montant total de 6 617.39 \$, toutes taxes incluses, pour le 557, rue Main Est ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 6 617.39 \$ dans la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
TOTAL	42/43	97,42 %	0	0

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-08-252

**5.7.2 ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CLIMATISATION**

**ATTENDU** que le contrat d'entretien du système de climatisation du 557, rue Main Est, soit le poste de la SQ, est échu depuis le 17 août 2009 ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la soumission faite par Felteau Réfrigération et Climatisation Inc. pour un contrat annuel ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter le contrat annuel pour l'entretien du système de climatisation du poste de la SQ, tel que décrit à la présente pour la période du 17 août 2009 au 16 août 2010, pour un montant total de 686 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 686 \$ dans la catégorie de fonctions «Sécurité publique» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.8 CONGRÈS 2009 DE LA FQM**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-08-253

**5.8.1 INSCRIPTION DES ÉLUS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**ATTENDU** que le congrès 2009 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2009 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU**

- < de procéder à l'inscription des maires au congrès et en leur absence, de leurs représentants locaux ainsi que de la directrice générale, pour une dépense totale de 6 925.56 \$ ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 6 348.43 \$ relatif aux frais d'inscription des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation*» ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 577.13 \$ relatif aux frais d'inscription de la directrice générale dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, gestion administrative*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	7,62		
Fernand Veilleux	6	38,53		
Réal Ouimette	2	9,08		
Richard Belleville	1	4,72		
Lucie Tremblay	2	10,09		
Benoît Roy	2	7,27		
Henri Pariseau	1	1,80		
Linda Ouellet	1	5,87		
Guy Lefebvre	2	8,51		
<b>TOTAL</b>	<b>19/20</b>	<b>93,49 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-254

**5.8.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT**

**ATTENDU** que le congrès 2009 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2009 à Québec ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- < d'affecter et d'engager le crédit net de 8 500 \$ relatif aux frais d'hébergement des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation*» ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 1 350 \$ relatif aux frais de séjour de la direction générale dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, gestion administrative*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	7,62		
Fernand Veilleux	6	38,53		
Réal Ouimette	2	9,08		
Richard Belleville	1	4,72		
Lucie Tremblay	2	10,09		
Benoît Roy	2	7,27		
Henri Pariseau	1	1,80		
Linda Ouellet	1	5,87		
Guy Lefebvre	2	8,51		
<b>TOTAL</b>	<b>19/20</b>	<b>93,49 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-255

**5.8.3 ALIMENTATION**

**ATTENDU** que le congrès 2009 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2009 à Québec ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'affecter et d'engager le crédit de 550 \$ relatif aux services d'alimentation dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, autres dépenses d'administration*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	7,62		
Fernand Veilleux	6	38,53		
Réal Ouimette	2	9,08		
Richard Belleville	1	4,72		
Lucie Tremblay	2	10,09		
Benoît Roy	2	7,27		
Henri Pariseau	1	1,80		
Linda Ouellet	1	5,87		
Guy Lefebvre	2	8,51		
<b>TOTAL</b>	<b>19/20</b>	<b>93,49 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-256

**5.9 VERSEMENT AU CLD - SUBVENTION MDEIE**

**ATTENDU** que la subvention du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'un montant de 317 045 \$ pour le Centre local de développement (CLD) fut versé à la MRC de Coaticook à titre d'entité responsable ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de verser l'intégralité de cette subvention au CLD de la MRC de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérald Boudreau

**IL EST RÉSOLU** de requérir de la trésorerie le paiement d'un montant de 317 045 \$ au CLD à titre de subvention du MDEIE.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2009-08-257

**5.10 ACHAT DE MODÈLE NUMÉRIQUE DE SURFACE - TOPOGRAPHIE**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook pourrait à titre de partenaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale de l'Estrie bénéficier d'une entente pour l'achat de données ;

**ATTENDU** que grâce à l'acquisition des nouvelles orthophotographies aériennes de 2007, la MRC pourrait obtenir une précision entre les courbes topographiques d'un ou deux mètres pour les endroits de culture à nue ;

**ATTENDU** qu'un montant était prévu au budget pour l'acquisition de données ;

**ATTENDU** que l'offre du MAPAQ pour un modèle numérique de surface est de 500 \$ pour la MRC de Coaticook sur un coût total de plus de 2 200 \$ ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter le partenariat avec le MAPAQ-Estrie, tel que décrit et d'acquérir le modèle numérique de surface pour la MRC de Coaticook, sur la base de la proposition ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 500 \$ relatif à cette acquisition dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**CM2009-08-258**

**5.11 COMPTONALES – FESTIN DES GRÂCES**

**ATTENDU** que le 4 octobre prochain se tiendra le Festin des Grâces des Comptonales ;

**ATTENDU** que six des huit chefs les plus chevronnés de la région démontreront leur savoir-faire dans ce festin gargantuesque des saveurs d’ici ;

**ATTENDU** qu’il est opportun que la MRC y soit représentée ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérald Boudreau

**IL EST RÉSOLU**

- < de participer au Festin des Grâces des Comptonales, en y réservant une table de 8 personnes au coût de 560 \$ ;
- < de requérir de la trésorerie la facturation de 70 \$ à chacun des conjoints qui accompagneront les élus de la MRC à cette activité ;
- < d’affecter et d’engager le crédit de 280 \$ relatif à cette dépense dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, législation*» pour la part des élus qui y prendront part ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT**

CM2009-08-259

**6.1 MODIFICATIONS DU SAR – DEMANDE DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la résolution 09-06-29876 de la Ville de Coaticook et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**ATTENDU** que par cette résolution la Ville de Coaticook demande à la MRC de modifier les normes d'implantation du Schéma d'aménagement, plus précisément celles concernant les dispositions particulières pour l'élevage de gallinacés ou anatidés sur fumier solide à l'intérieur du bâtiment ;

**ATTENDU** que cette demande doit être préalablement soumise au comité consultatif agricole de la MRC ;

**ATTENDU** la résolution de ce conseil à l'effet que le Schéma actuel (6-23) ne serait plus modifié, mais que les demandes seraient étudiées pour le nouveau schéma (Schéma d'aménagement et de développement) à venir ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérald Boudreau

**IL EST RÉSOLU** de procéder à l'étude de la demande de la Ville de Coaticook avec les autres demandes dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement et non de modifier le schéma actuel.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**6.2 AVIS DE CONFORMITÉ**

**6.2.1 MUNICIPALITÉ DE COMPTON**

CM2009-08-260

**6.2.1.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-35-11.09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-35 AFIN DE PERMETTRE LES USAGES «MÉLANGE DE SABLE-COMPOST-TOURBE» ET «ENTREPOSAGE DE COMPOST ET TOURBE» DANS LES ZONES A-1, A-5 et A-6**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que le «*règlement numéro 2002-35-11.09 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les usages «mélange de sable-compost-tourbe» et «entreposage de compost et tourbe» dans les zones A-1, A-5 et A-6*» de la municipalité de Compton fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte l'avis du service d'aménagement à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le service de l'aménagement soulève que les nouveaux usages ne seront permis que dans des zones précises et que les sites d'extractions privés dans les affectations agricoles ne sont permis que pour l'abaissement de buttes, talus et autres et que la mise en valeur devra se faire aussitôt les travaux terminés dans le respect de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Guy Lefebvre

**IL EST RÉSOLU** d'émettre un avis de conformité à l'égard dudit règlement 2002-35-11.09 de la municipalité de Compton décrit à la présente et en conséquence, ce conseil requiert de la secrétaire-trésorière l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 19 août 2009, quant audit règlement.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2009-08-261

**6.2.1.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-82-2.09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-82 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PERMETTRE UN NOUVEL USAGE CONDITIONNEL DANS LA ZONE RB-3 POUR INCLURE LES RÉSIDENCES TRIFAMILIALES ISOLÉES**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que le «*règlement numéro 2007-82-2.09 modifiant le règlement numéro 2007-82 sur les usages conditionnels afin de permettre un nouvel usage conditionnel dans la zone Rb-3 pour inclure les résidences trifamiliales isolées*» de la municipalité de Compton fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte l'avis du service d'aménagement à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Fernand Veilleux

**IL EST RÉSOLU** d'émettre un avis de conformité à l'égard dudit règlement 2007-82-2.09 de la municipalité de Compton décrit à la présente et en conséquence, ce conseil requiert de la secrétaire-trésorière l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 19 août 2009, quant audit règlement.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**6.3 PROJET DE CARACTÉRISATION**

**6.3.1 DVD**

L'aménagiste, Monsieur Ménard présente la version préliminaire du DVD expliquant le processus de caractérisation des cours d'eau. L'expérience de Monsieur Patrick Tobin sur la rivière Tomifobia est expliquée de façon simple et imagée afin de pouvoir partager l'expérience de la MRC de Coaticook avec d'autres MRC ou municipalités qui aimeraient faire de même. *Il s'agit d'un court vidéo d'une durée de 17, 39 minutes.*

**6.3.2 RAPPORT DE PATRICK TOBIN**

L'aménagiste Monsieur Hughes Ménard dépose le rapport au 31 juillet 2009 du projet de caractérisation des cours d'eau par Monsieur Patrick Tobin. 89 matricules ont été visités dans le bassin versant de la rivière Coaticook et 30 matricules ont été visités dans le bassin versant de la rivière Niger.

**6.4 PROGRAMME PAPA – BILAN À CE JOUR**

L'aménagiste Monsieur Hughes Ménard dépose le rapport au 31 juillet 2009 de Monsieur Patrick Garneau, dans le cadre du programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) du MAMROT pour les plans d'eau suivants : Lac Lyster (COA), rivière Niger (COA et BAO), Lac Wallace (STH) et Lac Lippé (STH).



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.5 TABLE DES VHR – ÉTAT DU DOSSIER**

L'aménagiste Monsieur Hughes Ménard dépose son rapport au 31 juillet 2009 dans le cadre de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors-route. Le MAMROT s'est engagé financièrement pour un minimum de 100 000 \$ par région administrative pour les projets d'infrastructures des sentiers VHR. Un projet de loi devrait être déposé au printemps 2010 pour régir l'utilisation des VHR. Les sentiers n'auront pas à être inclus dans les schémas d'aménagement. Les sentiers devront être analysés afin de tenter de solutionner les problématiques soulevées dans diverses régions.

**6.6 COMMISSION RÉGIONALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE – AIRES PROTÉGÉES**

L'aménagiste Monsieur Hughes Ménard dépose son rapport au 31 juillet 2009 du comité technique sur les aires protégées de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). Ce comité réunit les intervenants concernés par la question des aires protégées dans le cadre de la rédaction du PRDIRT de la commission et la réalisation de la stratégie 1.1.4 du plan de développement de l'Estrie 2007-2012 de la CRÉ. La MRC de Coaticook possède 0,1 % d'aire protégée sur son territoire ce qui représente 0,6 % des aires protégées de l'Estrie, contre 8,2 % pour Memphrémagog représentant 40,4 % du total de l'Estrie. Les  $\frac{3}{4}$  des aires protégées de la MRC sont de tenure municipale. L'inventaire de 2005 devra être considéré pour le Schéma d'aménagement et de développement.

CM2009-08-262

**6.7 PROGRAMME ZIPP – DIAGNOSTICS - PROBLÉMATIQUE**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport au 31 juillet déposé dans le cadre du programme ZIPP (zone d'intervention prioritaire phosphore) du bassin versant de la rivière Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que 24 producteurs du bassin versant de la rivière Coaticook ont déjà été ciblés suite à la caractérisation ;

**ATTENDU** que des 18 rencontrés, 16 sont intéressés à poser des gestes concrets ;

**ATTENDU** que 12 ont besoin d'un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), mais qu'un seul est fait à ce jour ;

**ATTENDU** qu'il est apparent qu'il y a une problématique pour la réalisation des diagnostics et des PAA ;

**ATTENDU** que les demandes soumises depuis le printemps n'ont pas été traitées ;

**ATTENDU** que sans le diagnostic et le PAA, il n'est pas possible d'obtenir du financement dans le cadre du programme Prime-Vert ;

**ATTENDU** qu'une rencontre a eu lieu avec le MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie et le Club agroenvironnemental de l'Estrie afin d'affecter plus de ressources pour la réalisation des PAA et diagnostics ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'une nouvelle rencontre est prévue à la fin de septembre, à laquelle la MRC fut conviée ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU** de demander au MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie et au Club agroenvironnemental de l'Estrie d'affecter plus de ressources pour la réalisation des PAA et diagnostics étapes essentielles à l'admissibilité des travaux au programme d'aide financière de Prime-Vert, travaux qui sont requis afin de passer aux actions concrètes pour protéger nos bandes riveraines et nos cours d'eau.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**6.8 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - ECHÉANCIER**

L'aménagiste Monsieur Hughes Ménard dépose un nouvel échancier administratif devant mener à l'adoption du nouveau Schéma d'aménagement et de développement en septembre 2010 et une entrée en vigueur en janvier 2011 suite aux approbations ministérielles.

**7.0 AVIS DE MOTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RÉELLEMENT FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL OU D'UN COMITÉ, FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Guy Lefebvre qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régir le paiement des dépenses faites par un membre du conseil, de certain comité, un fonctionnaire ou employé pour le compte de la MRC et ainsi abroger le règlement 2-193 et ses modifications, sera présenté pour adoption. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même le présent avis, copie du projet de règlement.**

**7.2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 3-016 (2009) CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «I» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCE FINANCIER 2009 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Fernand Veilleux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 3-016 (2009) concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exerce financier 2009 et de leur paiement par les municipalités locales sera présenter afin d'hausser la quote-part de la municipalité de Compton pour la catégorie de fonctions «*Sécurité incendie*». **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même le présent avis, copie du projet de règlement.**

**8.0 RÈGLEMENTS**

**8.1 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU «PARTIE DE LA RIVIÈRE MOE TRAVERSANT LES LOTS 2 864 355 ET 1 802 985 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE» SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-005 (2009) «Règlement relatif au cours d'eau Partie de la Rivière Moe traversant les lots 2 864 355 et 1 802 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CM2009-08-263



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 juin 2009 ;

**ATTENDU** que les contribuables intéressés ont été dûment convoqués ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une partie de la rivière Moe à Compton pour des travaux de stabilisation et reprofillement;

**ATTENDU** que la secrétaire en fait la lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 5-005 (2009) «Règlement relatif au cours d'eau Partie de la Rivière Moe traversant les lots 2 864 355 et 1 802 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-005 (2009), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-08-264

**8.2 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU «PARTIE DU RUISSEAU TRAVERSANT LE LOT 3 312 392 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK» SITUÉ DANS LA VILLE DE COATICOOK SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-006 (2009) «Règlement relatif au cours d'eau Partie d'un ruisseau traversant le lot 3 312 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook situé dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 juin 2009 ;

**ATTENDU** que les contribuables intéressés ont été dûment convoqués ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une partie d'un ruisseau dans le rang 10 à Coaticook pour des travaux de reprofillement et stabilisation ;

**ATTENDU** que la secrétaire en fait la lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Fernand Veilleux

**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 5-006 (2009) «Règlement relatif au cours d'eau Partie d'un ruisseau traversant le lot 3 312 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook situé dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-006 (2009), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

**9.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CM2009-08-265

**9.1.1 CAMP 9-1-1 DE JUILLET 2010 - PROGRAMME DE BIENFAISANCE**

**ATTENDU** que la Fondation communautaire de la Sûreté du Québec est un organisme à but non lucratif dont le but est d'appuyer les projets de la Sûreté du Québec en matière de police de proximité et de prévention de la criminalité ;

**ATTENDU** que la Fondation soutient financièrement des projets à caractère communautaire, social et humanitaire ;

**ATTENDU** que le programme «Bienfaisance» est destiné à soutenir financièrement des organismes ou des activités communautaires pour lesquels un employé de la Sûreté du Québec donne de son temps en dehors des heures de travail ;

**ATTENDU** que le secteur bénévole actif est essentiel à la santé de toute communauté ;

**ATTENDU** que pour être admissible, un projet doit avoir des retombées sociales et humanitaires positives et être parrainé par un employé de la SQ qui donne de son temps bénévolement depuis une période d'au moins 6 mois ;

**ATTENDU** que le sergent Frédérick Pelletier a accepté de parrainer le projet Camp 9-1-1 ;

**ATTENDU** que l'objectif du Camp 9-1-1 de 2009 était de promouvoir les métiers de policier, de pompier et d'ambulancier par la sensibilisation et l'apprentissage ;

**ATTENDU** que l'intérêt démontré par la douzaine de jeunes participants ainsi que par les intervenants impliqués dans cette semaine d'activités invite à récidiver pour 2010 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer la candidature du Camp 9-1-1 dans sa demande de don auprès de la Fondation de la Sûreté du Québec pour le programme «Bienfaisance».

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-266

**9.1.2 TRAVAILLEUR DE MILIEU - PROGRAMME BÂTIR DES MILIEUX DE VIE SÉCURITAIRE**

**ATTENDU** que la Fondation communautaire de la Sûreté du Québec est un organisme à but non lucratif dont le but est d'appuyer les projets de la Sûreté du Québec en matière de police de proximité et de prévention de la criminalité ;

**ATTENDU** que la Fondation soutient financièrement des projets à caractère communautaire, social et humanitaire ;

**ATTENDU** que le programme «bâtir des milieux de vie sécuritaire» est destiné à soutenir financièrement des projets développés par des organisations communautaires qui investissent temps et savoir-faire pour améliorer la sécurité publique et contrer la criminalité ;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'une initiative complémentaire aux efforts déployés par le ministère de la Sécurité publique en ce qui a trait à l'approche de police communautaire et de prévention de la criminalité ;

**ATTENDU** que le Programme «Bâtir des milieux de vie sécuritaires» finance des projets visant le développement de collectivités plus sûres, qui sensibilisent la population à l'importance de la prévention et surtout, qui développent les capacités des communautés à résoudre leurs propres problèmes d'insécurité et de criminalité ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le programme ne vise pas de clientèles spécifiques, bien que la protection des personnes vulnérables soit prioritaire ;

**ATTENDU** que le projet de travailleur de milieu cadre parfaitement avec ces objectifs et que sa pérennité est importante pour la région et sur la qualité de vie du milieu et le sentiment de sécurité de la population ;

**ATTENDU** que le travailleur de milieu est une stratégie de prévention aux problèmes de délinquance et de criminalité axée sur une approche de développement social ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer la candidature du projet de travailleur de milieu dans sa demande de don auprès de la Fondation de la Sûreté du Québec pour le programme «Bâtir des milieux de vie sécuritaire».

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Linda Ouellet	1	2,32		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-267

**9.2 ADDENDA AU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - SIGNATURE**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook et J.P. Cadrin & Ass. Inc. ont signé un contrat pour la fourniture de services professionnels en matière d'évaluation foncière suite à un appel d'offres public ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Malo aux termes de la résolution 2009-04-87 de modifier la périodicité de ses livraisons de tenue à jour ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte un addenda au contrat pour la fourniture de services professionnels en matière d'évaluation foncière et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la direction générale à signer ledit addenda au contrat pour la fourniture de services professionnels en matière d'évaluation foncière avec J.P. Cadrin & Ass. Inc. afin de modifier la périodicité des livraisons de tenue à jour de la Municipalité de Saint-Malo conformément à sa demande.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-268

**9.3 CARRIÈRES ET SABLÈRES - ENTENTE DE SERVICES POUR LA GESTION - SIGNATURE**

**ATTENDU** que les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ont indiqué par résolution qu'elles désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure, avec la MRC, une entente portant sur l'application et la gestion de l'imposition des droits réglementaires imposés aux exploitants de carrières et sablières, suite à la modification de la *Loi sur les Compétences municipales* ;

**ATTENDU** que chacune desdites municipalités a adopté un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte le projet d'«Entente portant sur une fourniture de services en matière d'application et de gestion de l'imposition de droits réglementaires aux exploitants de carrières et sablières» et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**ATTENDU** que les municipalités locales ont convenus de payer les frais d'administration imposés par la MRC à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente portant sur une fourniture de services en matière d'application et de gestion de l'imposition de droits réglementaires aux exploitants de carrières et sablières telle que présentée.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**9.4 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

**9.4.1 NIVEAU DE PROTECTION**

**ATTENDU** que les incendies sont à l'origine de préjudices humains et matériels encore trop importants au Québec et que leurs conséquences sont coûteuses pour la société québécoise ;

**ATTENDU** que l'on observe encore de grandes disparités dans les besoins des services de sécurité incendie et, par conséquent, sur le niveau de protection contre l'incendie qui est offert aux citoyens québécois ;

CM2009-08-269



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, la *Loi sur la sécurité incendie* qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention ;

**ATTENDU** que le Québec fait foi de meneur en Amérique du Nord en ayant une *Loi sur la sécurité incendie* et un règlement qui encadre la formation des pompiers ;

**ATTENDU** que le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie ;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec s'est doté d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ;

**ATTENDU** que l'article 49 de la *Loi sur la sécurité incendie* institue l'École nationale des pompiers du Québec ;

**ATTENDU** que les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants ;

**ATTENDU** que les schémas de couverture de risques en sécurité incendie constituent la pièce maîtresse de cette loi ;

**ATTENDU** que les schémas de couverture de risques sont le résultat d'un consensus régional, tant des élus municipaux que des intervenants en sécurité incendie ;

**ATTENDU** que les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie ;

**ATTENDU** que lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal ;

**ATTENDU** que les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux ;

**ATTENDU** que ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet 2009, 90 ont été déposés et seulement 47 sont attestés à ce jour, et 10 autres sont en processus d'attestation ;

**ATTENDU** que sur recommandation de leur syndicat prétextant la norme NFPA 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la *Loi sur la Santé et sécurité au travail*, soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas quatre pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que l'utilisation injustifiée de l'article 12 de la *Loi sur la Santé et sécurité au travail* compromet directement les services auxquels la population a droit ;

**ATTENDU** que les normes NFPA sont des normes américaines édictées en regard des méthodes de travail utilisées aux États-Unis qui sont différentes de celles utilisées au Québec ;

**ATTENDU** que les normes NFPA doivent servir de guide et doivent être adaptées aux réalités locales ;

**ATTENDU** que la norme NFPA 1500 est la norme guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle ;

**ATTENDU** que la norme NFPA 1720 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle ;

**ATTENDU** que quelque 18 000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie au Québec ;

**ATTENDU** que les pompiers constituent la principale main-d'œuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont pas adaptées à ce type d'intervention ;

**ATTENDU** que la norme NFPA 1710 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps plein et propose un nombre de quatre pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes ;

**ATTENDU** que la CSST, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la *Loi sur la sécurité incendie* et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ;

**ATTENDU** que le libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions ;

**ATTENDU** que la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité ;

**ATTENDU** que certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST ;

**ATTENDU** que les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de quatre pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts, alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants ;

**ATTENDU** qu'à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et, par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Fernand Veilleux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Guy Lefebvre

**IL EST RÉSOLU**

- < de demander au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques tels qu'ils sont prévus à la *Loi sur la sécurité incendie* ;
- < de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire respecter l'autonomie des municipalités locales, quant au niveau de protection contre les incendies dont la responsabilité incombe aux élus municipaux, puisque les municipalités ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles et qu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie ;
- < de demander au ministre du Travail de s'assurer que des questions relatives à l'organisation du travail dans les municipalités ne soient pas dictées par des considérations extérieures ;
- < de transmettre cette résolution immédiatement à l'UMQ et à la FQM, ainsi qu'à la députation régionale pour appui.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**9.4.2 POINTS D'EAU**

CM2009-08-270

**9.4.2.1 DEMANDE À LA CPTAQ**

**ATTENDU** que la *Loi sur la sécurité incendie* adoptée en juin 2000, oblige les autorités régionales à établir, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

**ATTENDU** que le Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 23 février 2007 ;

**ATTENDU** que l'entrée en vigueur dudit schéma impose aux municipalités, par sa mise en œuvre, l'installation de bornes sèches en zone agricole et cela dans un court délai ;

**ATTENDU** que l'installation des bornes sèches a comme objectif de respecter les orientations prévues au schéma de couverture de risques en incendie ;

**ATTENDU** que ces installations sont des projets d'utilité publique et d'intérêt collectif, ayant pour but de protéger les biens et les personnes ;

**ATTENDU** que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Martinville, Saint-Herménégilde, Stanstead-Est et Waterville ont besoin d'une autorisation de la CPTAQ pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture pour établir leurs points d'eau aux endroits ciblés par le préventionniste et le schéma ;

**ATTENDU** que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles sera respectée ;

**ATTENDU** que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole et l'on y retrouve des terres en culture et en boisé ;

**ATTENDU** que les bornes sèches seront installées à proximité des chemins afin d'être accessibles aux camions de protection incendie, emplacements ayant moins d'impacts sur l'agriculture ;

**ATTENDU** que chacune des municipalités a obtenu et signé un protocole d'entente avec chacun des propriétaires des lots visés ;

**ATTENDU** que la CPTAQ pour évaluer la demande devra tenir compte du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook et du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que cette demande est conforme auxdits schémas ;

**ATTENDU** que chacune des municipalités soutient la demande qui doit être présentée à la CPTAQ ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Ghislaine Leblond



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- < de regrouper dans une seule demande tous les sites visés pour l'implantation de bornes sèches prévues dans le plan de couverture de risques du schéma incendie qui requièrent une autorisation de la CPTAQ ;
- < d'acheminer à la CPTAQ aux noms des municipalités, une demande collective pour une utilisation à d'autres fins que l'agriculture pour l'implantation de bornes sèches en milieu agricole ;
- < d'acheminer une copie de cette demande à l'UPA et de requérir leur avis et appui ainsi que la renonciation au délai de 30 jours suivant l'orientation préliminaire de la Commission, afin d'accélérer le processus ;
- < de renoncer par les présentes au délai de 30 jours également accordé à la MRC de Coaticook ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 259 \$ relatif à cette dépense dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-271

**9.4.2.2 DEMANDE AU MDDEP**

**ATTENDU** que la *Loi sur la sécurité incendie* adoptée en juin 2000, oblige les autorités régionales à établir, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

**ATTENDU** que le Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 23 février 2007 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que l'entrée en vigueur dudit schéma impose aux municipalités, par sa mise en œuvre, l'installation de bornes sèches en zone agricole et cela dans un court délai ;

**ATTENDU** que l'installation des bornes sèches a comme objectif de respecter les orientations prévues au schéma de couverture de risques en incendie ;

**ATTENDU** que ces installations sont des projets d'utilité publique et d'intérêt collectif, ayant pour but de protéger les biens et les personnes ;

**ATTENDU** que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Stanstead-Est et Waterville ont besoin d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'eau* pour procéder aux travaux visant à établir les points d'eau aux endroits ciblés par le préventionniste et le schéma ;

**ATTENDU** que les travaux seront effectués en respect des bandes riveraines ;

**ATTENDU** que les bornes sèches seront installées à proximité des chemins afin d'être accessibles aux camions de protection incendie, emplacements ayant moins d'impacts sur l'agriculture ;

**ATTENDU** que chacune des municipalités a obtenu et signé un protocole d'entente avec chacun des propriétaires des lots visés ;

**ATTENDU** que le ministère pour évaluer la demande pourra tenir compte du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook et du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que cette demande est conforme auxdits schémas ;

**ATTENDU** que chacune des municipalités soutient la demande qui doit être présentée au ministère ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérald Boudreau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < de regrouper dans une seule demande tous les sites visés pour l'implantation de bornes sèches prévues dans le plan de couverture de risques du schéma incendie qui requièrent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- < d'acheminer au ministère, aux noms des municipalités, une demande collective pour un certificat d'autorisation pour l'implantation de bornes sèches en milieu agricole dans les bandes riveraines ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 513 \$ relatif à cette dépense dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» pour les frais associés à la demande ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2009-08-272

**9.5 ALIÉNATION - DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER - SAINT-HERMÉNÉGILDE**

**ATTENDU** la demande du conseiller juridique de Michel Gariépy à l'effet de lui céder un immeuble acquis pour défaut de paiement des taxes en 2006, soit le lot 13D-P du rang 1 du cadastre du Canton de Hereford, Circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Saint-Herménégilde, avec immeuble dessus construit sans numéro civique ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Claire Noël, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente ;
- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à le signer pour et au nom de la MRC ;
- < de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**9.6 PACTE RURAL**

CM2009-08-273

**9.6.1 DEMANDES EXPRESSES**

**ATTENDU** que le Cercle des fermières de Ste-Edwidge désire perpétuer l'art du tissage en le transmettant aux enfants et ainsi sauvegarder le patrimoine artisanal ;

**ATTENDU** que ce projet renforcerait l'estime de soi de ces femmes lors de la diffusion des connaissances et encouragerait la créativité et habilités manuelles des jeunes de la région ;

**ATTENDU** que des relations intergénérationnelles seraient ainsi créées ;

**ATTENDU** que le projet fut analysé par l'agente de développement rural de la MRC puisqu'il s'agit d'une demande «expresse» de moins de 5 000 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérald Boudreau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

- < d'entériner le projet présenté et accorder l'aide financière d'un montant de 3 241 \$ au projet présenté par le Cercle des fermières de Ste-Edwidge pour la réalisation du projet «Cours d'atelier de tissage» destiné aux enfants de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Martinville ;
- < d'autoriser le paiement des honoraires, selon les modalités du protocole d'entente à intervenir à cet effet ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

< d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ledit protocole au nom de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-274

**9.6.2 DEMANDES LOCALES**

**ATTENDU** que quatre projets locaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Pacte rural ;

**ATTENDU** que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

**ATTENDU** que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

< d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 69 487 \$ comme ci-après décrite :

Projets locaux

Pour outiller nos bâtisseurs communautaires du CAB de la MRC de Coaticook - volet local Coaticook (Coaticook)	15 000 \$
Production d'une brochure pour le 140 <sup>e</sup> anniversaire de l'Harmonie de Coaticook (Coaticook)	6 000 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Préparer et assurer la pérennité des sauveteurs nationaux et des moniteurs aquatiques par Acti-Sports (Coaticook) 3 500 \$

Parc communautaire pour la municipalité (Compton) 44 987 \$

**Total projets locaux 69 487 \$**

- < de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Pacte rural ;
- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer lesdits protocoles au nom de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-275

**9.6.3 DEMANDES RÉGIONALES**

**ATTENDU** que quatre projets régionaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Pacte rural ;

**ATTENDU** que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

**ATTENDU** que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- < d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 38 526 \$ comme ci-après décrite :

Projets régionaux	
Démarrage de la Radio coopérative de Coaticook (Radio coopérative de Coaticook Inc.)	5 000 \$
Construction de maisonnettes : Kiosque d'exposition de propriété commune pour la MRC de Coaticook (Marché de Noël de la Vallée de la Coaticook)	8 526 \$
Logiciel d'entraînement à la gestion d'entreprise (Carrefour jeunesse emploi)	5 000 \$
Marché de la Vallée de la Coaticook (Les amis de la terre de la Vallée de la Coaticook)	10 000 \$
<b>Total projets régionaux</b>	<b>38 526 \$</b>

- < de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs de projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Pacte rural ;
- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer lesdits protocoles au nom de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2009-08-276

**9.7 CLD – REPRÉSENTANT – ÉCONOMIE SOCIALE**

**ATTENDU** que le siège «Économie sociale» au CLD de la MRC de Coaticook est vacant suite au départ de Joanne Beaudin ;

**ATTENDU** que le siège sera en élection à l'automne 2009 ;

**ATTENDU** que Michel Belzil de la Coopérative funéraire pourrait assumer la fin du mandat ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérald Boudreau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Fernand Veilleux

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le remplacement de Joanne Beaudin par Michel Belzil au siège «Économie sociale» au CLD de la MRC de Coaticook jusqu'aux élections.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
TOTAL	42/43	97,42 %	0	0

**ADOPTION**

CM2009-08-277

**9.8 COMITÉ PATRIMOINE ET CULTURE DE BARNSTON-OUEST – NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

**ATTENDU** que les membres du Comité Patrimoine et culture de Barnston-Ouest ont l'intention de déposer une demande de financement dans le cadre du programme de subvention du gouvernement fédéral «Nouveaux Horizons pour les aînés» et souhaitent obtenir l'appui de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que leur projet consiste à recueillir les souvenirs des aînés tant anglophones que francophones pour raconter l'histoire de la municipalité de Barnston-Ouest, coin pittoresque des Cantons-de-l'Est, tout en favorisant le partage intergénérationnel ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Ghislaine Leblond  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer le Comité Patrimoine et culture de Barnston-Ouest dans leurs démarches pour obtenir du financement dans le cadre du programme de subvention du gouvernement fédéral «Nouveaux Horizons pour les aînés».

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-278

**9.9 ÉVALUATION - REPORT DU DÉPÔT DE RÔLE - COATICOOK**

**ATTENDU** que J.P.Cadrin & Ass. Inc. est l'évaluateur de la MRC de Coaticook depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux termes d'un appel d'offres public ;

**ATTENDU** que l'exercice financier 2009 représente la dernière année du rôle triennal de toutes les municipalités de la MRC à l'exception de Saint-Malo ;

**ATTENDU** que le marché immobilier de la Ville de Coaticook est particulier ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte une demande de l'évaluateur de retarder le dépôt de la Ville de Coaticook, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2009 et en fait sien comme ici au long reproduite ;

**ATTENDU** que la Ville de Coaticook n'a aucune objection à ce que le dépôt du rôle soit retardé ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de J.P. Cadrin & Ass. Inc. Évaluateur agréé de retarder le dépôt du rôle de la Ville de Coaticook et ce jusqu'au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2009-08-279

**9.10 LOGO DE LA MRC**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'uniformiser le logo utilisé par les services et divers partenaires de la MRC ;

**ATTENDU** que le logo et les couleurs originales demeurent ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un exemple de divers lettrages pouvant accompagner le logo et en font sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le logo de la MRC de Coaticook arborant la police «Tekton Pro» et dorénavant, celui-ci sera le seul logo officiel de la MRC et devra être utilisé par tous les services et partenaires pour les représentations graphiques.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**9.11 COURSE ESTRIE**

Information est donnée à l'effet que la Soirée PREMIÈRE, Édition 2009 de la Course Estrie se déroulera le jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 19h30 au Théâtre Granada de Sherbrooke. La soirée sera animée par Mireille Roberge. Les 14 courts métrages des jeunes cinéastes seront alors présentés.

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

**10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 AOÛT 2009**

La secrétaire dépose le procès-verbal de la session ordinaire du comité administratif du 17 août 2009.

**10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ INFO-CRIME DU 17 JUIN 2009**

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité Info-Crime du 17 juin 2009.

**10.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 17 JUIN 2009**

La secrétaire dépose le compte rendu de la réunion du Comité de Sécurité publique du 17 juin 2009.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.0 RECOMMANDATIONS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 AOÛT 2009**

CM2009-08-280

**11.1.1 APPUI – MRC ROBERT-CLICHE – RÉFORME DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**ATTENDU** que la MRC Robert-Cliche sollicite l'appui de la MRC afin d'interpeller le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de lui demander de prévoir un programme d'aide financière afin d'indemniser les organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRÉ) et/ou les municipalités pour les frais engagés découlant des adaptations nécessaires au bon fonctionnement de la réforme de l'évaluation foncière au Québec ;

**ATTENDU** que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire implantera de 2010 à 2016, une réforme modifiant les façons de faire dans le domaine de l'évaluation foncière au Québec ;

**ATTENDU** que ces changements auront un impact majeur chez les fournisseurs informatiques devant adapter leur logiciel d'évaluation foncière ;

**ATTENDU** les municipalités, devront une fois de plus, en bout de ligne, en assumer les coûts ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 17 août 2009 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer les démarches de la MRC Robert-Cliche et d'interpeller le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de lui demander de prévoir un programme d'aide financière afin d'indemniser les organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRÉ) et/ou les municipalités pour les frais engagés découlant des adaptations nécessaires au bon fonctionnement de la réforme de l'évaluation foncière au Québec ;
- < de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec eu égard à cette requête ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la requérante.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>42/43</b>	<b>97,42 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**CM2009-08-281 11.1.2 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES - BUREAUX DE POSTES RURAUX**

**ATTENDU** que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sollicite l'appui de la MRC afin d'interpeller le ministre responsable de Postes Canada et de demander que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés ;

**ATTENDU** que le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé ;

**ATTENDU** la mise en œuvre de ces recommandations menacerait le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifierait fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada ;

**ATTENDU** que le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste ;

**ATTENDU** que les municipalités locales ont également reçu la demande d'appui ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que certains membres du conseil sont mal à l'aise d'appuyer une requête en provenance d'un syndicat ;

**ATTENDU** que la demande d'appui ne faisait pas l'unanimité au sein du comité administratif, lors de sa réunion du 17 août 2009 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer les démarches du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et d'interpeller le ministre responsable de Postes Canada de rejeter les recommandations de l'Examen stratégique et de mettre en place un véritable processus de consultation.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux			19	49,76
Fernand Veilleux			6	15,25
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Benoît Roy	2	2,87		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,32		
Guy Lefebvre	2	3,37		
Gérald Boudreau	4	10,67		
<b>TOTAL</b>	<b>17/43</b>	<b>32,41 %</b>	<b>25/43</b>	<b>65,01 %</b>

**REJETÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES**

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**12.2 CAMP 9-1-1**

La secrétaire dépose la résolution 3752-2009-08-04 de la Municipalité de Compton adressant ses plus sincères félicitations aux organisateurs du Camp 9-1-1 ainsi qu'aux pompiers, policiers et ambulanciers qui ont permis aux jeunes participants de vivre une expérience inoubliable et très enrichissante.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**13.0 RAPPORTS**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Réjean Masson fait un bref retour sur ses principales activités, soient : plusieurs représentations à des tournois de golf en région, une rencontre avec Madame Ginette Cantin d'Hydro-Québec afin de comprendre le processus de consultation (une présentation à cet effet sera faite aux membres du conseil lors du Lac-à-l'Épaule) bien que le tracé soit toujours à l'étude et que les négociations avec l'État du New Hampshire ne soient pas terminées. Il a également assisté à la conférence de presse à Sainte-Edwidge-de-Clifton pour le Domaine paisible.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Lucie Tremblay, responsable des dossiers culturels, mentionne que le patrimoine religieux et la Course Estrie sont au centre des dossiers culturels, de même que l'Indian Stream, les marchés de Noël et les Comptonales. Au niveau de la Politique de la famille, le sous-comité pour l'organisation du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Fête régionale de la famille s'est réuni, la recherche de commandites, les réservations et les demandes de soumissions vont bon train.

Linda Ouellet, responsable des dossiers de sécurité publique, indique qu'elle a assisté à une rencontre du comité de sécurité publique ce jour. Il fut notamment question de l'Opération CISAILLE.

Bertrand Lamoureux, responsable du golf remercie les membres du conseil de leur participation au tournoi de golf, le 8 juillet dernier au Club de golf de Coaticook. Il aimerait qu'il soit fait mention de l'apport du tournoi de golf lors des publicités pour la Fête.

Ghislaine Leblond, responsable du Pacte rural mentionne que la conférence de presse se tiendra à l'Hôtel de ville de Coaticook, ce vendredi 21 août à 9h00. À titre de déléguée au CIARC, elle informe les membres du conseil que le départ de Gérald Robert fut souligné lors du Festival du lait. Le projet visant la restauration des œuvres d'art à l'avant de la grange ainsi que la mise à niveau de l'électricité se poursuit. La SADC a refusé une demande d'aide financière pour le projet d'incubateur. Toutefois l'étude de faisabilité pour le dossier des biogaz va de l'avant.

**13.3 DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale fait un bref retour sur ses principales activités, soient : la préparation du Lac-à-l'épaule du 9 septembre prochain, le nouveau site Internet de la MRC, le comité provincial en sécurité incendie où il fut question des exigences de la CSST, une rencontre du comité de pilotage pour le document final de la planification stratégique, une rencontre du comité d'analyse du Pacte rural, l'envoi d'informations complémentaires demandées par le MAMROT pour le dossier du déploiement d'Internet haute vitesse, etc., ainsi que les activités des différents départements de la MRC.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**13.4.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES - RAPPORT TRIMESTRIEL (AVRIL-JUIN 2009)**

La secrétaire dépose le rapport de gestion des matières résiduelles pour le 2<sup>e</sup> trimestre de 2009 avec un comparatif pour la même période de 2008. On note une baisse de la quantité recyclée due en partie à une nouvelle méthode de pesée au centre de tri. Toutefois on note une augmentation du nombre moyen de bacs ramassés. 82 % des unités de logements participent à chacune des collectes de recyclage. On récupère 38 % plus de matières compostables que l'an dernier. La collecte des résidus domestiques dangereux a augmenté de 20 %. Le rapport sera présenté aux directeurs généraux des municipalités.

**13.4.2 PLANIFICATEUR FAMILIAL 2009-2010**

La secrétaire présente le nouveau planificateur familial 2009-2010 qui sera distribué aux écoliers et centres de la petite enfance. Ce planificateur fut réalisé par le comité ÉLÉ (Éveil à la lecture et l'écriture).

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h59.

\_\_\_\_\_  
LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 19 août 2009.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

